

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BÂTIE-NEUVE
PROLONGATION ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 63/2025

ARRÊTÉ DE DÉROGATION DE TONNAGE

Commune de La Bâtie-Neuve
Par l'entreprise SAMTP 05
Route de Vallauria
ZA Les Graves
05190 THÉUS

A l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable
Les Casses-Vivert
05230 LA BÂTIE-NEUVE

LE MAIRE DE LA BÂTIE-NEUVE

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et l'article L 3221-4 du code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 10.4, R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1999 ;

Vu l'arrêté départemental du 31 mai 2022 concernant la permission de voirie, occupation du domaine public routier

CONSIDÉRANT : la demande de M. Kevin LESBROS d'empiéter sur le domaine public et de permettre l'accès de véhicules de 44 tonnes aux Casses-Vivert, 05230 LA BÂTIE-NEUVE,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement aux Casses-Vivert, 05230 La Bâtie-Neuve. **La circulation se fera sous alternat.**

Article 2 : La signalisation de chantier règlementaire conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, **sera mise en place et maintenue en bon état de propreté par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à sa charge.**

Article 3 : : L'entreprise SAMTP 05 pourra intervenir avec un véhicule 44 tonnes du 17 mars 2026 au 31 décembre 2026, aux Casses-Vivert, 05230 LA BÂTIE-NEUVE :

Une dérogation de tonnage est accordée pour les véhicules suivants :

- Mercedes Benz GZ-824-PS
- Mercedes Benz FG-357-FE
- Renault EE-754-QS

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes
- A l'entreprise

Fait à LA BÂTIE-NEUVE

Le 17 mars 2026.

Le Maire,
Joël BONNAFFOUX.

